

DEFLE		MODALITES DE CONTRÔLE - SESSION 2										Année 2017-2018		
Nom des responsables d'année : Michèle BOURDEAU & Charles DELIERRE												DUEF-C1 - ANNEE IV		
SESSION 2														
contrôle continu et examen terminal														
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE						
Semestre 1		30												
FL00304V Approfondissement de la langue française 1	Charles DELIERRE Ch. BLANC-VALLAT C. GUNNARSSON	8	OUI	Écrit sur table : À partir de documents déclencheurs écrits et/ou audios, épreuve de production écrite comportant des activités de reformulation, de manipulation de la langue et la rédaction de courts textes. Aucun document autorisé.	2h	Du 18 au 30 juin 2018	100%	1						
FLDU702 Littérature française et francophone 1	C.BERICHEL A. LE GROIGNEC	8	OUI	Écrit sur table portant sur deux extraits des œuvres étudiées dans le programme. Dictionnaire papier français/français autorisé.	4h	Du 18 au 30 juin 2018	100%	1						
FLDU703 Méthodologie du travail universitaire 1	M. BOURDEAU Ch. BLANC-VALLAT	10	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 Pour valider l'UE)	Écrit sur table : Compte-rendu d'un article de presse (800 mots)	3h	Du 18 au 30 juin 2018	100%	1						
Semestre 2		30												
FL00404V Approfondissement de la langue française 2	Charles DELIERRE Charlotte BLANC-VALLAT Clémentine DOMPEIX	10	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 Pour valider l'UE)	À partir de documents déclencheurs écrits, épreuve de production écrite comportant des activités de reformulation, de manipulation de la langue et la rédaction d'un ou de plusieurs textes courts. Aucun document autorisé.	2h.	Dates à préciser	100%	1						
FLDU802V Culture française et francophone	M. BOURDEAU C.GUNNARSSON	6	OUI	Écrit sur table à partir de documents : questionnaires et consignes.	3h	Dates à préciser	100%	1						
FLDU803V Méthodologie du travail universitaire 2	M. BOURDEAU Ch. BLANC-VALLAT	10	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 Pour valider l'UE)	Écrit sur table : synthèse ou dissertation.	3h	Dates à préciser	100%	1						
UE non compensables (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE pour valider l'année / le diplôme) : Approfondissement de la langue 2 (FL00404V), Méthodologie du travail universitaire 1 & 2 (FLDU703V et FLDU803V)														
Informations importantes :														
Consulter la charte du contrôle des connaissances et le calendrier universitaire disponibles sur le site Internet de l'UT2J.														
Tout changement de situation (passage du régime CC au régime ET) justifié doit être signalé au secrétariat et aux enseignants avant les premiers contrôles.														
Ne peuvent être reportés de la Session 1 à la Session 2 que les notes d'UE ou notes de parties d'UE supérieures ou égales à 10/20, sauf précision contraire dans la colonne concernant le report des notes (Non). L'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à une épreuve pour laquelle le report de note s'applique.														
Pour valider l'année, la note de 10/20 doit être obtenue dont une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE non compensables. Par conséquent, les notes inférieures à 10/20 pour les UE non compensables ne permettent pas de valider l'année, ni le diplôme, même si la note de l'année est égale ou supérieure à 10/20.														
Une absence non justifiée à une ou plusieurs des épreuves obligatoires (CC et ET) implique la mention "Absence non justifiée" et la note de 00/20 pour le calcul de la moyenne de l'UE. La présence aux contrôles (devoirs, exercices, exposés) et examens est contrôlée par la signature d'une feuille d'émargement.														
Les copies seront consultables auprès de l'enseignant. Les copies de contrôles CC et ET doivent être conservées à l'UT2J.														

DEFLE		MODALITES DE CONTRÔLE - SESSION 2							Année 2017-2018				
Nom des responsables d'année : Michèle BOURDEAU & Charles DELIERRE							DUEF-C1 - ANNEE IV						
							SESSION 2						
							contrôle continu et examen terminal						
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE					
Semestre 1													
FL00304V Approfondissement de la langue française 2	Charles DELIERRE Ch. BLANC-VALLAT C. GUNNARSSON	7	OUI	Écrit sur table : A partir de documents déclencheurs écrits et/ou audios, épreuve de production écrite comportant des activités de	2h	Septembre	100%	1					
Semestre 2													
FL00404V Approfondissement de la langue française 2	Charles DELIERRE Charlotte BLANC-VALLAT Clémentine DOMPEIX	10	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 Pour valider l'UE)	A partir de documents déclencheurs écrits, épreuve de production écrite comportant des activités de reformulation, de manipulation de la langue et la rédaction d'un ou de plusieurs textes courts. Aucun document autorisé.	2h.	Dates à préciser	100%	1					

Nom des responsables d'année : Michèle BOURDEAU & Charles DELIERRE				OPTIONS										
				SESSION 2										
				contrôle continu et examen terminal										
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Proportion relative de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE						
Semestre 2														
Option L1 - FL01OP2V Cultures françaises et francophones 1	Cecilia GUNNARSSON	3	OUI	Écrit sur table à partir de documents : questionnaires et consignes.	3h	Dates à préciser	100%	1						
Option L2 - FL01OP4V Cultures françaises et francophones 2	Michèle BOURDEAU	3	OUI	Écrit sur table à partir de documents : questionnaires et consignes.	3h	Dates à préciser	100%	1						
Consulter la charte du contrôle des connaissances et le calendrier universitaire disponibles sur le site Internet de l'UT2.														
Tout changement de situation (passage du régime CC au régime ET) justifié doit être signalé au secrétariat et aux enseignants avant les premiers contrôles.														
Ne peuvent être reportées de la Session 1 à la Session 2 que les notes d'UE ou notes de parties d'UE supérieures ou égales à 10/20, sauf précision contraire dans la colonne concernant le report des notes (Non). L'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à une épreuve pour laquelle le report de note s'applique.														
Pour valider l'année, la note de 10/20 doit être obtenue dont une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE non compensables. Par conséquent, les notes inférieures à 10/20 pour les UE non compensables ne permettent pas de valider l'année, ni le diplôme, même si la note de l'année est égale ou supérieure à 10/20.														
Une absence non justifiée à une ou plusieurs des épreuves obligatoires (CC et ET) implique la mention "Absence non justifiée" et la note de 00/20 pour le calcul de la moyenne de l'UE. La présence aux contrôles (devoirs, exercices, exposés) et examens est contrôlée par la signature d'une feuille d'émargement.														
Les copies seront consultables auprès de l'enseignant. Les copies de contrôles CC et ET doivent être conservées à l'UT2.														